

Fleuriste (15 à 25 ans)

RÉF | 6399

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Vendre la marchandise : accueillir et conseiller le client, fournir la marchandise ou le service et livrer celle-ci chez le client;
- Réaliser des arrangements floraux simples de la conception à la réalisation : bouquets, montages floraux, arrangements de plantes
- Participer à la décoration florale d'un lieu, d'une salle: conception de la décoration et préparation;
- Participer à la gestion de la marchandise : connaître la marchandise, acheter, vérifier, réceptionner et entretenir la marchandise;
- Participer à la gestion des locaux et du matériel : aménager les espaces de vente, entretenir le lieu de travail, ranger les équipements, le matériel et les locaux.

Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

1ère apprentissage :

Réaliser des arrangements floraux simples (70h)

Participer à la gestion de la marchandise (78h)

Vendre la marchandise (20h)

Participer à la gestion des locaux et du matériel (6h)

S'insérer dans la vie professionnelle (6h)

2ème apprentissage :

Vendre la marchandise (16h)

Réaliser des arrangements floraux simples (54h)

Participer à la gestion de la marchandise (44h)

Participer à la gestion des locaux et du matériel (6h)

3ème apprentissage :

Participer à la décoration florale d'un lieu (14h)
Participer à la gestion de la marchandise (42h)
Réaliser des arrangements floraux simples (42h)
S'insérer dans la vie professionnelle (4h)
Vendre la marchandise (10h)
Participer à la gestion des locaux et du matériel (8h)

- **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?
[Consultez ALT+](#)

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.**
MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME.
Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

Certification(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

visée(s)

Type de formation [Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée 3 année(s)

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début Septembre

Coût Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Avoir entre 15 et 25 ans.

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle](#).

Organisme**SFPME / IFAPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>